



Membres du conseil syndical présents : Annie Mairesse-Laumonier, Annie Prêteux et Laurent Bunel

Membres du conseil syndical absents : Ana Raposo-Monteiro, Baptiste Boutant et Jessica Latorre.

Syndic présent : Pierre Petitgas

- **Fermeture de la résidence par des barrières levantes automatiques** :

A ce jour, 3 entreprises semblent intéressées par ce projet, une 4^{ème} dont les coordonnées ont été transmises au syndic par un copropriétaire, n'a pas encore répondu.

APB et RIF ont transmis chacune un devis au syndic dont le montant moyen approche les 100 000 €. Protec 2000 doit encore méttrer les tranchées pour amener l'électricité depuis les caves des immeubles vers chaque barrière.

Vers la mi-décembre, les entreprises concernées seront conviées à présenter leur projet devant les membres du conseil syndical et le syndic. A l'issue de ces réunions, un cahier des charges sera rédigé et soumis aux entreprises afin d'obtenir des devis identiques en vue de l'AG 2024.

- **Contrat gaz** :

Le contrat gaz à prix fixe pour les 2 ans à venir (à compter du 1^{er} janvier 2024), a été signé directement avec ENGIE. Néanmoins, CIEC reste le seul intermédiaire pour la gestion des données de la consommation énergétique de la résidence. En conséquence, Energie et Service est chargé de négocier auprès de CIEC un accord sur le montant des frais occasionnés par cette gestion.

Les résultats de cette négociation et les résultats de l'étude rédigée par Energie et Service concernant le projet de supprimer une chaudière à gaz et de la remplacer par l'installation d'une chaudière à bois feront l'objet d'une réunion prévue dans la deuxième quinzaine de novembre 2023 avec CIEC, Energie et service, le syndic et le conseil syndical.

Les résultats de cette étude vous seront communiqués et la suite envisagée pour ce projet sera soumis aux votes de l'AG 2024.

- **Nettoyage des locaux poubelles et décapage des marches des escaliers** :

En octobre, l'ensemble des espaces poubelles a été nettoyé et karchérisé par les employés DAG afin de respecter les règles d'hygiène exigées dans le règlement de copropriété.

Or, ce travail à peine achevé, et deux jours après le ramassage des encombrants par SQY, il a été constaté, notamment au 3 Debussy, que des personnes ont redéposé des affaires personnelles par terre et d'autres personnes les ont pillées et éparpillées sur le sol.

Ces dépôts sauvages renvoient un manque de respect évident pour les résidents qui partagent les parties communes et également pour le travail des agents du ménage. Cela est intolérable et décourageant.

Le décapage annuel des marches des escaliers intérieurs des bâtiments est en cours de réalisation.

- **Ascenseurs** :

À la suite des contrôles techniques effectués par Otis sur l'ensemble des ascenseurs de la résidence, un certain nombre d'améliorations doit être réalisé. Nous avons demandé à l'opérateur de dresser par ordre de priorité ce qui doit être exécuté. Ces dépenses seront soumises aux votes de l'AG 2024.

Nous vous rassurons, Otis a confirmé que les appareils ne présentaient aucun danger à les utiliser.

- Echange parcelle de terrain rue Massenet avec parking public rue Henri Barbusse et vente d'une partie du bâtiment de la PMI.

Ce projet d'échange entre la résidence et la Mairie est en cours de négociation. Le résultat de cet éventuel accord sera soumis aux votes à l'AG 2024.

Par ailleurs, le conseil municipal, dans sa séance fin septembre 2023, a donné son accord à l'unanimité pour la vente de la partie PMI du bâtiment n°9.

- Elagage :

L'élagage de certains arbres se fera dans un deuxième temps. Des devis n'ayant pas été pris en compte par la société RIES.

Par ailleurs, les plantes séchées seront remplacées.

- Enlèvement de voitures « tampon » :

Deux autres demandes d'enlèvement de voitures « tampon » ont été adressées par le syndic au commissariat de Police de Plaisir pour exécution.

- Proposition d'installer une deuxième antenne relais sur la terrasse du Grand Debussy :

Le syndic a reçu une proposition de l'opérateur FREE pour installer une antenne relais sur la terrasse du Grand Debussy. Le montant forfaitaire annuel proposé pour l'indemnisation est de 17 000 € à 20 000 €. Une étude approfondie sur les éventuelles conséquences néfastes sur la santé est demandée à l'opérateur. Ce projet et les résultats de l'enquête seront soumis à vos votes lors de l'AG 2024.

Pour mémoire, actuellement, le montant annuel perçu pour l'installation de l'antenne Bouygues sur la terrasse du Grand Debussy est de 18 184 €.

- CBA :

La consolidation du talus longeant le Grand Debussy, coté pont SNCF ne donne pas satisfaction. Un devis complémentaire (rajout de ciment) est demandé à la société afin que le résultat soit identique au rendu actuel.

Rappel : Numéro de la Police municipale 01 30 55 45 10

Tout démarchage à domicile est interdit. N'hésitez pas à appeler la police municipale pour tous problèmes de voisinage constatés, personnes étrangères à la résidence ayant un comportement irrespectueux etc....

Soyez vigilants, lors d'un appel à l'interphone, n'ouvrez pas systématiquement la porte de l'immeuble sans avoir demandé à votre interlocuteur la raison de l'appel, cela évitera des vols, les actes de malveillance ayant pour objectif de nuire à autrui.

Enfin, les remarques et les suggestions dont vous pouvez nous faire part, sont de précieuses ressources pour améliorer le fonctionnement de la résidence.

N'hésitez pas à nous les communiquer directement sur le site :

www.la-vigneraie.fr

Pour le conseil syndical,
La présidente,
Annie PRETEUX

